Reprise des activités de formation de secourisme

Ces informations s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble de mesures mises en place afin de réduire les d'infections liés à l'épidémie de COVID19.

Documents supports :

-Ministère du travail « Protocole national de dé-confinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés »
-Ministère du travail « Reprise de l'accueil en formation »
-Ministère du travail « Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité dans le contexte de pandémie du COVID19
-Ministère de l'intérieur-DGSCGC « Note du 05 juin 2020 »
-FNSPF « Recommandations techniques et pédagogiques transitoires des formations PSC1 suite COVID19 »

Protocole de formation PSC1 / Recyclage PSC1 / Gestes Qui Sauvent

Convocation des stagiaires

- L'organisme demandeur de la formation doit informer les participants par convocation, mail ou contact téléphonique selon le cas, que chaque participant doit apporter son masque. Chacun devra se munir d'un stylo personnel ;
- Même procédure pour les candidatures individuelles spontanées
- Les stagiaires qui présentent des signes infectieux même minimes (rhume, toux, fièvre, perte du goût et de l'odorat, etc…) ne pourront participer à la formation (attestation faisant foi) ;
- La documentation et le diplôme seront transmis par courrier ;
- Chaque stagiaire recevra un document rappelant les gestes barrières et les consignes sanitaires de la formation.

L'espace de formation

- Si la formation s'effectue au sein d'un centre d'incendie et de secours, elle doit être conforme aux notes de service du SDIS40 en vigueur.
- Si la formation s'effectue en dehors d'un centre d'incendie et de secours, lors de la demande de formation, le demandeur doit être en mesure d'assurer à l'UDSP40 que l'espace de formation qu'il propose doit permettre de respecter les règles de distanciation physique.
- Dispositions communes aux salles quel que soit le lieu :
  - Point d'eau avec savon et essuie main papier et à défaut distributeur de gel hydro-alcoolique ;
  - Affichage des gestes barrières ;

- Disponibilité de produits de nettoyage et de désinfection des surfaces via une procédure de mise en œuvre afin de permettre le nettoyage, la désinfection des locaux, des points de contact et du matériels utilisés.

Le matériel de formation

- Chaque apprenant pourra être doté de matériel individuel pour les exercices (pansements, garrots, gants à usage unique, visages pour mannequins…) ;
- Le matériel commun sera nettoyé et désinfecter après chaque utilisation ;

Le formateur

- Le formateur veillera à l'entretien des matériels de secourisme (hygiène – fonctionnement….) ;
- S'assurera d'avoir en réserve du consommable pour le bon fonctionnement ;
- S'assurera d'avoir en réserve du consommable pour le respect de l'hygiène (Produits nettoyants désinfectants, protections buccales pour mannequins, poumons pour mannequins de RCP...).
- Il devra être doté de masques de protection.